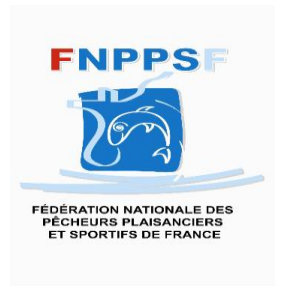




CRPLM Hauts de France

Comité Régional des Pêcheurs de Loisir en Mer des Hauts de France
www.crplm.fr

Maison des Associations – 59820 GRAVELINES Tél : 06 29 82 92 97
Adresse postale : Jean Paul BAHEUX – 26, rue Rambout – 59430 St POL sur MER



Après le Comité Départemental 17 de la FNPP et ses interventions auprès du député D Quentin, le CRPLM HF a souhaité vous rencontrer puisque qu'avec votre collègue MR Didier Quentin vous avez cosigné un rapport de la Commission des affaires Européennes du parlement français destiné à l'union européenne pour une pêche durable.

Tout comme les pêcheurs charentais, les pêcheurs de Hauts de France s'insurgent avec véhémence contre les termes scandaleux de ce rapport dans lequel vous dites vouloir « **attirer l'attention sur le durcissement indispensable de la réglementation relative à la pêche à la pêche de loisir** » !

En deux pages- 85 et 86- sur cent vingt trois, vous assassinez la pêche récréative identifiée comme étant, je cite : « **l'une des difficultés majeures à laquelle va être confrontée la pêche professionnelle en raison de l'augmentation continue de l'effort de pêche de loisir sur les dernières années** » même si, toujours selon vous, « **les données manquent cruellement pour mesurer ce phénomène** »

Monsieur le Député, comment avez-vous pu ignorer que les données auxquelles vous faites référence contre la pêche de loisir sont celles publiées par l'IFREMER en 2009 ?

Comment avez-vous pu ignorer que ces données ont été contestées après que la Voix du Nord l'ait révélé dans un article paru le 28 mars 2018 ?

Comment avez-vous pu ignorer que l'IFREMER a, depuis, été contraint à faire amende honorable sur le sujet ?

Comment avez-vous pu ignorer le rapport 2019 que l'Ifremer a publié faisant état des dernières données en matière de pêche, y compris récréative ?

Les pêcheurs récréatifs de notre région vous demandent instamment de faire en sorte que ces regrettables problèmes fassent, dans les meilleurs délais, l'objet des rectifications qui s'imposent et de le faire publiquement savoir.

Dans la négative, le CRPLM HF se chargerait d'utiliser les moyens dont il dispose pour rappeler aux pêcheurs récréatifs régionaux qu'ils n'oublient pas, dans l'isolement, de se souvenir de qui les soutient comme de qui a choisi la coercition à leur égard en s'appuyant sur des données totalement mensongères. Enfin, au-delà de huit jours sans être informé de votre réaction, le CRPLM HF fera publier cette lettre à ses adhérents dans le cadre de ses outils de communication régionaux et nationaux.

Pour le Comité Régional des Pêcheurs de Loisir en Mer des Hauts de France

Dominique Viard